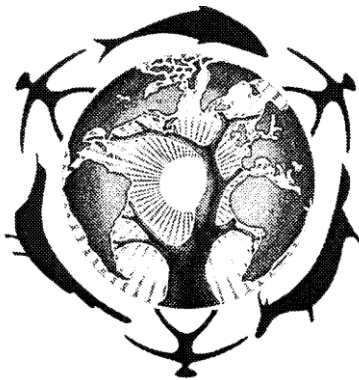


Livre vert pour une politique bioalimentaire :
**Repenser la place des différents acteurs
dans une perspective de souveraineté alimentaire**

Mémoire présenté par
Les AmiEs de la Terre de Québec



Mémoire déposé aux consultations de la
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Lundi le 2 avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC	3
PRÉSENTATION DES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC.....	4
AVANT-PROPOS.....	5
RÉPONSES DES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC AUX QUESTIONS POSÉES DANS LE LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE.....	6
Question 1	6
Question 2	7
Question 3	9
Question 4	9
Question 5	10
Question 6	10
Question 7	11
Question 8	12
Question 9	12
Question 10.....	13
Question 11.....	14
Question 12.....	15
Question 13.....	15
Question 14.....	15
Question 15.....	16
Question 16.....	16
CONCLUSION.....	17
LISTE DES ANNEXES.....	18

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DES AMIÉS DE LA TERRE DE QUÉBEC

Le présent mémoire a été rédigé dans le cadre d'une consultation générale initiée par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur *Livre vert pour une politique bioalimentaire: Donner le goût du Québec*. Il traite une à une les questions posées dans Livre vert et aborde donc divers aspects du secteur bioalimentaire.

La réflexion des AmiEs de la Terre de Québec s'effectue autour d'une relation, d'un contrat social à redéfinir entre le mangeur, le producteur et le marchand – relation qui, selon nous, doit être épurée pour se recentrer sur l'essentiel : une alimentation saine, un environnement sain, un niveau de vie acceptable, et ce, pour chacun des acteurs de cette relation. Pour les ATQ, il s'agit du seul moyen de modifier notre secteur bioalimentaire pour qu'il devienne durable, équilibré et viable, tout particulièrement en regard des défis sociaux et environnementaux qui nous attendent dans les prochaines années (crises alimentaires, pic pétrolier, pic du phosphore, perte de biodiversité, etc).

Dans cette réflexion, nous remettons en question la pertinence de l'agro-business, responsable à nos yeux de la présente crise agricole et de plusieurs problèmes environnementaux : ce modèle exerce une pression énorme sur nous tous mangeurs, sur nos agriculteurs, sur nos marchands et sur notre environnement, et ce pour le seul profit de quelques actionnaires de grandes compagnies de transformation et de distribution. En ce sens, nous favorisons la révision de notre modèle agricole au profit d'un modèle plus doux, localiste, se basant sur les principes de l'agroécologie pour fournir des aliments de qualité sans détériorer le milieu qui les fait naître.

Pour parvenir à de tels changements, nous croyons certes qu'une réforme profonde des mentalités et des habitudes de vie doit s'effectuer au niveau individuel, mais nous sommes convaincus que la plus grande part de cette transformation doit s'effectuer à un niveau plus global, et donc émaner de ceux-là même qui détiennent le pouvoir sur ce secteur : le gouvernement ainsi que les grandes compagnies de production, de transformation et de distribution. Les AmiEs de la Terre croient bon d'insister sur la grande part de responsabilité que doit assumer le gouvernement dans ce secteur essentiel qu'il convient de traiter différemment de tous les autres secteurs commerciaux.

PRÉSENTATION DES AMIÉS DE LA TERRE DE QUÉBEC

Les AmiEs de la Terre de Québec (ATQ) est un groupe écologiste composé de citoyenNEs engagéEs qui a vu le jour en 1978. Comptant aujourd'hui plus de 400 membres, l'organisme vise l'émergence d'une société écologiste, c'est-à-dire non seulement écologiquement viable pour les générations actuelles et futures, mais aussi équitable et solidaire. C'est surtout par la défense collective des droits et l'éducation populaire autonome que les AmiEs de la Terre de Québec entendent déployer ce projet, dans le but de se changer soi-même et de transformer la réalité sociale, notamment par l'activité de comités thématiques, par la présentation de mémoires, par des conférences, des présentations, des ateliers, des pétitions, des manifestations... Les AmiEs de la Terre de Québec cherchent à affirmer et à défendre l'aspiration de chacun à un monde sain, solidaire, et rempli d'opportunités.

Le mémoire que nous vous présentons est le fruit du travail des comités Agriculture, Décroissance, Eau et OGM des AmiEs de la Terre de Québec. Voici une brève présentation de ces comités :

- **Le comité Agriculture et alimentation** a pour objectif d'encourager une agriculture locale, viable, sans OGM et donnant une large place à l'agriculture biologique. Il suit différents dossiers, tels l'agriculture périurbaine, l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), l'alimentation de qualité, et la lutte contre les mégaporcheries. Dans la perspective d'une société écologiste solidaire et équitable, le comité Agriculture se soucie aussi du maintien de l'intégrité des terres agricoles et de la qualité de vie des agriculteurs, autant au Québec que dans le reste du monde, et se positionne donc contre l'inondation des marchés extérieurs et l'exploitation des pays du Sud. Le comité réclame un débat public sur les OGM et conteste l'utilisation de certaines biotechnologies à des fins de production et de commercialisation des OGM. Il suit notamment les enjeux de biodiversité, surveille l'introduction des nouveaux OGM, réclame l'étiquetage des aliments composés de produits génétiquement modifiés et prône des alternatives comme la génétique systémique.
- **Le comité Décroissance** remet en question l'idéal de croissance économique infinie véhiculé par nos sociétés occidentales. Il milite pour une société où la qualité de vie prime sur la croissance économique, pour la fin du gaspillage et de la surproductivité, pour un mode de vie simple et axé sur l'essentiel, et prône une réduction contrôlée de l'activité économique.
- **Le comité Eau** voit l'eau comme un bien commun et promeut une gestion intégrée par bassin versant. Il dénonce toute gestion irresponsable de l'eau et suit des dossiers comme la fluoration de l'eau potable, les cyanobactéries, les tensions USA-Canada sur les Grands Lacs. Il remet en cause les partenariats publics-privés pour la gestion de l'eau.

L'avenir de l'agriculture préoccupe les AmiEs de la Terre à plusieurs titres : en tant que **mangeurs** nous voulons une alimentation saine, diversifiée, en quantité suffisante et à un prix abordable (respectant les principes de la souveraineté alimentaire) ; en tant que **citoyens et collectivité** nous pensons avoir le droit de participer aux décisions qui concernent notre agriculture et notre alimentation (choix de la provenance de nos aliments, volonté de modes de production respectueux de l'environnement et de prix juste pour les agriculteurs) ; en tant que **contribuables**, nous voulons des politiques publiques qui favorisent certains modes de production et de mise en marché des produits.

AVANT-PROPOS

Lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois qui s'est tenue en 2007, la plupart des acteurs des secteurs bioalimentaire et environnemental, y compris les AmiEs de la Terre de Québec, ont cru fournir des avis pertinents qui pourraient contribuer à l'élaboration d'une politique bioalimentaire réaliste et concrète. Le rapport de cette commission avait d'ailleurs confirmé cette impression puisqu'il proposait des mesures avant-gardistes qui tenaient compte des avis donnés et qui semblaient pouvoir bénéficier à l'ensemble du secteur. Il ne restait donc plus qu'à attendre du gouvernement une politique concrète qui permettrait l'application de ces propositions. Malheureusement, l'attente fut longue et les résultats, peu probants.

Déjà trois ans après le dépôt du rapport de cette commission, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation enclenche un nouveau processus de consultation au sujet du secteur bioalimentaire, plutôt que de se lancer dans la mise en place des mesures concrètes tant attendues. Comme la majorité des acteurs qui se sont prononcés jusqu'à aujourd'hui sur la sortie du Livre vert, les AmiEs de la Terre de Québec sont profondément déçus de ce document qui, ignorant les efforts investis dans ces débats depuis 5 ans, réouvre à neuf les sujets sur lesquels tout a déjà été dit et qui retarde (délibérément dirait-on) la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Bien que sceptiques quant à l'impact réel de leur contribution, les AmiEs de la Terre de Québec ont néanmoins décidé de faire preuve de bonne volonté en répondant aux questions posées dans le Livre vert, espérant ainsi favoriser la mise en place rapide des mesures demandées. Par ailleurs, en complément de ce mémoire, nous vous présentons à nouveau les dossiers, mémoires et documents déjà soumis au MAPAQ au cours des dernières années concernant différents enjeux liés au secteur agroalimentaire.

En tant que membre de la Coalition SOS Pronovost, les AmiEs de la Terre de Québec souhaitent la sauvegarde et l'application des recommandations du rapport Pronovost, du rapport Saint-Pierre et du rapport Ouimet, et espèrent que leurs efforts, cette fois, ne seront pas vains.

RÉPONSES DES AMIÉS DE LA TERRE DE QUÉBEC AUX QUESTIONS POSÉES DANS LE LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

Question 1

Compte tenu des enjeux dont devra tenir compte le secteur bioalimentaire, croyez-vous que celui-ci soit en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront? Si oui, quelles sont les forces auxquelles l'on doit faire appel? Sinon, quels seraient les changements à envisager pour y arriver?

D'entrée de jeu, il nous paraît illusoire d'aborder « le secteur bioalimentaire » sous l'angle des « occasions d'affaires ». En effet, l'agriculture est pour nous bien plus qu'une simple activité économique : c'est une activité vitale, sociale et culturelle, profondément ancrée dans le milieu qui l'accueille. Selon nous, la première étape vers une politique bioalimentaire viable, avant-gardiste et profitable est de reconnaître le caractère essentiel et vital de l'agriculture, puis de réévaluer nos priorités en conséquence. En plus de ses fonctions sociales et environnementales, le rôle premier de l'agriculture a toujours été d'assurer l'alimentation des populations, en fournissant les aliments de base nécessaires à l'être humain pour se nourrir et demeurer en santé. Dès lors que l'on place cette fonction principale au cœur de nos priorités, la question des « occasions d'affaires » nous apparaît immédiatement comme périmée; ce sont plutôt les questions d'autonomie et de souveraineté alimentaires qui nous occupent : notre présent modèle agricole est-il, et sera-t-il dans l'avenir, en mesure de fournir à nos populations une alimentation saine, suffisante et qui correspond à leurs besoins vitaux, tout en accomplissant ses fonctions sociales et environnementales? Ces questions prennent d'autant plus d'importance lorsque nous considérons les enjeux qui menacent le secteur bioalimentaire :

- l'imminence, en raison de l'augmentation de la population et des besoins en ressources, d'une crise alimentaire mondiale qui rendra difficile, voire impossible, l'importation des aliments sur lesquelles nous nous fions présentement;
- l'imminence du pic pétrolier, qui rendra impossible le transport de denrées sur de très longues distances;
- l'imminence du pic du phosphore et d'autres fertilisants privilégiés pour la culture des plantes;
- la concurrence internationale, déloyale en raison des écarts des conditions de travail ayant cours dans différents pays, nocive pour les pays pauvres puisqu'elle prive ces communautés de leurs ressources et des fruits de leur travail.

Dans ces circonstances, il ne s'agit pas de parler d'occasions d'affaires, mais plutôt d'aborder la question comme étant vitale, indissociable de la survie prochaine de nos communautés.

Voici certains des changements à envisager pour faire face à ces enjeux qui menacent notre sécurité alimentaire:

- la diversification des produits
- la diversification des modes de production et de distribution
- le retour au localisme, autant pour l'agriculture que pour la mise en marché
- la mise en place de groupes d'achats

- la diversification et relocalisation des distributeurs
- l'équilibre entre les cultures par bassins versants
- l'écoconditionnalité de l'attribution de l'aide financière
- l'application des principes d'agroécologie (ces principes s'appuient sur les processus naturels et l'environnement local permettent d'éviter la perte de biodiversité et l'appauvrissement des milieux naturels)
- une participation importante de l'agro-business et des grands transformateurs et distributeurs à cette réforme profonde.

Ces changements permettraient l'émergence non pas d'occasions d'affaires, mais plutôt d'un nouveau contrat social entre le mangeur, l'agriculteur et le marchand dans lequel ce dernier serait au service de l'agriculteur et du mangeur et non l'inverse, et par lequel les droits humains de chacun de ces acteurs seraient respectés dans une même mesure.

Question 2

Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique? Selon vous, quels sont les principaux avantages et désavantages à mettre les attentes des consommateurs au centre des préoccupations de l'industrie?

Une politique bioalimentaire pertinente devrait se recentrer autour de la raison d'être fondamentale du secteur bioalimentaire : l'alimentation, l'acte de manger pour combler nos besoins vitaux. Le produit a donc, en ce sens, une certaine importance. Mais celle-ci n'est pas absolue, car c'est dans la mesure où l'agriculture, et donc l'agriculteur, est lié au mangeur par le biais du marchand dans une relation de dépendance réciproque que l'aliment prend toute son importance. Hors de cette relation, aucune industrie, aucun secteur bioalimentaire ne pourrait exister. C'est ce constat qui nous pousse à placer, plutôt que le produit alimentaire, la relation producteur-mangeur-marchand au cœur des préoccupations bioalimentaires. Ce déplacement de la problématique de l'aliment à la relation producteur-mangeur-marchand permet de contextualiser la production de l'aliment et de l'identifier comme besoin à satisfaire, comme source de vie et non comme produit de vente ou comme prétexte à l'activité commerciale. La notion de relation implique aussi l'idée d'un équilibre à atteindre entre les acteurs qui la composent, et permet d'intégrer une dimension sociale à l'acte de manger.

Raison d'être de l'agriculture, le mangeur doit certainement occuper une grande place au sein des préoccupations de l'industrie. Le mangeur est un être social dont les choix sont tributaires d'une panoplie de considérations (valeurs personnelles, goûts, moyens financiers, temps disponible, contexte culturel, etc.). Pour permettre au mangeur que sa réflexion soit complète et ses choix, réfléchis, on doit lui fournir toute l'information nécessaire. Or, le bris du lien direct entre agriculteur et mangeur, en plus de l'interférence causée par les multiples intermédiaires qui se sont greffés à cette relation, empêche, distord et complexifie la transmission de l'information. Ces interférences proviennent notamment de :

- la transformation industrielle des aliments, qui les dénature et nous empêche de savoir ce qui les compose, en plus d'engendrer des dépendances alimentaires importantes (principalement au sodium et au sucre) chez les consommateurs;

- la publicité de l'industrie agroalimentaire, où les seuls gros joueurs sont les grandes entreprises de transformation et de distribution; où chaque nouveau produit, aussi peu nutritif soit-il, est présenté comme indispensable à nos besoins vitaux; où le panier le moins cher est roi, et où l'on véhicule des attentes superflues et non naturelles envers les aliments, telle la stérilisation et la perfection de l'apparence esthétique;
- l'insuffisance des réglementations d'affichage qui ne permettent pas au mangeur de retracer la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), de nanoparticules, d'aliments irradiés, de produits chimiques ou d'hormones de croissance dans ses aliments...

Cette multitude d'obstacles altère l'information que peut obtenir le consommateur, le privant ainsi d'une véritable capacité de choix. En effet, plusieurs des choix que font les consommateurs sont fortement manipulés par l'industrie et ne reflètent pas les attentes réelles de ces derniers. C'est pour cette raison qu'il est dangereux de baser la politique bioalimentaire sur les attentes des consommateurs : celles-ci peuvent très bien n'être que le fruit d'une manipulation soutenue des grandes entreprises de transformation et de distribution et ne refléter en rien les réelles attentes du consommateur. Les attentes d'un consommateur avisé et informé seraient très différentes de celles du consommateur qui s'en remettrait à l'industrie pour lui dicter les choix qu'il doit faire.

C'est pourquoi l'industrie et le gouvernement doivent cesser d'excuser leur inaction en affirmant qu'ils ne font que s'en remettre à ce que veut le consommateur, pour prendre leurs responsabilités et déterminer ce qui, en regard de toute l'information disponible, est réellement le mieux pour le mangeur. Autrement dit, il s'agit de déterminer ce qu'un consommateur avisé voudrait qu'il adienne de son alimentation, puis de promouvoir et de protéger ces volontés par diverses mesures. Par exemple, le gouvernement pourrait, en constatant les dépendances et les problèmes de santé que causent les hauts taux de sodium et de sucre dans les produits transformés, imposer une réduction de ces taux au sein de l'industrie.

Cela dit, il arrive que les consommateurs soient bien informés et désirent faire des choix qui reflètent leurs valeurs; dans ces cas, il est du devoir du gouvernement de mettre en place des mesures qui permettront aux citoyens-mangeurs de prendre des décisions conformes à leur volonté. C'est le cas par exemple des OGM, où une majorité de citoyens, une fois informée, désire voir appliqué le principe de précaution en la matière, en plus de souhaiter leur identification obligatoire par le biais de l'étiquetage. Aux yeux des AmiEs de la Terre de Québec, ces mesures auraient dues être appliquées depuis déjà longtemps, d'autant plus que le Parti Libéral lui-même l'avait promis avant les élections de 2003. Qui plus est, à titre de membre du Réseau québécois contre les OGM (RQcOGM), les AmiEs de la Terre de Québec prônent l'abolition complète des OGM dans tous les domaines plutôt que leur étiquetage, en raison de leur impact sur la biodiversité et du danger qu'ils posent pour la santé.

Si les attentes des consommateurs peuvent parfois aider à cibler leurs besoins, le gouvernement a à ce sujet une grande responsabilité d'intervention afin de défendre les droits de ses citoyens et de protéger leurs choix.

Question 3

Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs?

Oui, la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une bonne stratégie pour que nos entreprises se démarquent, dans la mesure où la différenciation s'effectue sur la base d'une qualité environnementale *et* nutritionnelle supérieure, à l'instar du Danemark qui se démarque sur le marché européen en raison des caractéristiques écologiques et nutritionnelles de ses produits. Cependant, pour que les produits alimentaires québécois de qualité constituent un atout pour le Québec, il est impératif d'assurer aux producteurs locaux l'accès aux grandes chaînes de distributions. Il est du devoir du gouvernement d'effectuer les pressions nécessaires sur les grandes chaînes et marchés pour qu'ils allouent un espace déterminé important aux productions locales de petite ou moyenne envergure, sans quoi cette production de qualité ne sera pas consommée, faute de mécanismes de mise en marché adéquats.

La différenciation devrait avoir pour objectif d'accroître la part des produits québécois sur les marchés intérieurs, et non d'accroître notre part sur les marchés extérieurs. Il faut éviter d'exporter nos produits sur les marchés extérieurs pour ensuite importer des produits de moins bonne qualité dans nos marchés.

Question 4

Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir?

Selon nous, les consommateurs québécois, lorsqu'ils sont en mesure d'identifier un aliment comme ayant été produit au Québec, désirent acheter et manger des produits québécois. Cependant, leurs achats se basent souvent sur le prix ou l'apparence des produits.

Afin de valoriser la vente des produits québécois au Québec, plusieurs stratégies peuvent être envisagées :

- la présence d'un étiquetage clair qui mette en valeur, de façon évidente, la provenance du produit;
- par le biais de campagnes de sensibilisation et de promotion, éduquer la population aux désavantages d'acheter « le panier le moins cher » afin de modifier les habitudes de consommation;
- l'implantation de programmes scolaires qui présenteront les avantages des aliments de base et les différentes façons de les cuisiner, en mettant l'accent sur les produits québécois, en plus de démentir certains mythes liés à l'alimentation;
- cesser de subventionner les produits d'exportation pour rediriger les aides financières vers les cultures vivrières, afin de favoriser la baisse des prix des produits de base issus du marché interne sans diminuer la qualité de vie de nos agriculteurs ;
- la mise en place de lois forçant les produits importés à se soumettre aux mêmes normes que les produits québécois, sans quoi ils devraient être étiquetés comme non conformes à nos normes;

- assumer, aux échelles locales et internationales, les coûts réels de notre mode d'alimentation actuel (en main-d'œuvre, transport, taxes, coûts de santé et coûts environnementaux) – les coûts prohibitifs de notre réelle consommation entraîneraient un retour aux produits du Québec, qui seraient comparativement très abordables;
- la subordination des ententes économiques à un organisme mondial non commercial tel la FAO, et l'exclusion de ressources essentielles (terres agricoles, eau) de ces ententes.

Il s'agit donc de mettre en évidence et de bonifier les différents avantages (écologiques, sanitaires, économiques, etc.) que présente l'achat de produits québécois.

Question 5

Selon vous, les orientations et les objectifs proposés dans le présent projet de politique permettront-ils au gouvernement d'appuyer plus efficacement le secteur bioalimentaire par rapport aux défis de demain? D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions?

D'abord, soulignons la difficulté que comporte la question posée : à partir des orientations floues et générales qui nous sont présentées dans le projet de politique, comment juger de l'efficacité prospective de celle-ci? Aucun objectif clair, aucune mesure concrète ne nous permet, dans le Livre vert, de juger de sa pertinence, de sa faisabilité, de sa viabilité. Si les objectifs proposés paraissent intéressants, rien ne nous assure que les mesures concrètes qui les accompagneront le seront aussi. Il nous semble donc trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité possible de cette politique.

Cependant, au regard des défis d'envergure que nous devons bientôt relever (crise alimentaire, pic pétrolier, pic du phosphore, perte de biodiversité), il serait à propos de réétudier les avenues proposées en 2008 dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (rapport Pronovost), qui avait été accueilli favorablement par plusieurs acteurs des milieux environnementaux et agricoles. Notamment, les concepts d'aide particulière à la transition, d'écoconditionnalité de l'aide financière, de soutien au développement des circuits courts, de politique concertée d'approvisionnement des écoles, hôpitaux, centres de détention et centres d'hébergement en produits agricoles québécois contribuant à une saine alimentation, de la possibilité pour les agriculteurs de choisir sans contrainte des semences génétiquement modifiées ou non, et d'étiquetage obligatoire des OGM nous apparaissent particulièrement prometteurs.

Question 6

Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises?

Compte tenu de ce qui nous attend dans un avenir rapproché (crise alimentaire, pic pétrolier, pic phosphore, perte de biodiversité), les ATQ considèrent qu'un secteur agroalimentaire équilibré s'appuie sur une

agriculture locale, biologique, qui favorise la petite et la moyenne entreprise et favorise une alimentation saine répondant aux besoins réels des consommateurs par critères nutritionnels élevés, plutôt qu'une industrie agroalimentaire de masse, dévitalisée, surproductrice et inféodée à un système économique virtuel.

Pour être structurants, les investissements doivent promouvoir et mettre en place des mesures qui permettront ces changements, plutôt que de favoriser les grandes entreprises. Les sommes investies doivent donc être réévaluées, et certaines d'entre elles devront être réassignées afin d'être plus structurantes. Par exemple, les sommes versées à des grandes entreprises de transformation devraient provenir non pas de subventions du MAPAQ, mais plutôt du Ministère de l'industrie et du commerce, alors que les agriculteurs qui désirent effectuer une transition de leur mode production vers une production biologique, ou de leur mode de distribution vers une distribution en circuit court, devraient pouvoir bénéficier d'une aide particulière facilitant la transition. Tous les investissements devraient être soumis au principe d'écoconditionnalité, et être aussi conditionnels à la qualité nutritionnelle des produits dans lesquels on investit. Par exemple, les subventions et aides gouvernementales ne devraient pas être attribuées aux produits qui sont nocifs pour la santé, puisque la consommation de ceux-ci engendre des coûts de santé bien trop importants – en effet, lorsque l'on considère le coût réel de notre alimentation au Québec, on réalise qu'on est loin de proposer « le panier le moins cher ». Les sommes investies doivent par ailleurs viser un équilibre entre le niveau de vie de l'agriculteur et du marchand, et la possibilité pour le mangeur d'accéder à une nourriture saine.

Question 7

Le gouvernement devrait-il miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants montrent une capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales? Y aurait-il d'autres critères qui devraient être retenus pour structurer le soutien financier et en établir les priorités?

La rentabilité d'une entreprise agricole n'est que l'un des multiples indicateurs de sa viabilité; plusieurs aspects qualitatifs de la production doivent être pris en compte, notamment les impacts sur les cours d'eau, sur les sols, sur la santé humaine et sur celle des écosystèmes, sur la biodiversité, et sur nos sociétés.

Oui, il faut favoriser les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants sont bons gestionnaires, mais ce sont nos définitions même de ce que sont la *rentabilité* et la *bonne gestion* qu'il faut modifier, élargir. Aujourd'hui, la rentabilité et la bonne gestion d'une entreprise ne peuvent plus rimer qu'avec chiffres d'affaires et profits pour les actionnaires : la bonne gestion doit inclure, et même prioriser, les aspects environnementaux, humains et sociaux afin de rendre compte des coûts réels de toute entreprise agricole.

Tout en pouvant faire preuve d'aptitudes de gestionnaires et d'entrepreneurs, les dirigeants d'entreprises agricoles doivent surtout et avant tout faire preuve d'une vision globale et à long terme qui tiendra compte non seulement des conditions économiques, mais aussi des conditions environnementales et sociales dans lesquelles il évolue. Selon nous, les intérêts économiques doivent toujours être subordonnés aux intérêts premiers des communautés et des individus, c'est-à-dire la solidarité sociale, l'intégrité physique et l'intégrité de l'environnement.

Question 8

Étant donné que 70% des produits agricoles et de la pêche du Québec sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici avant d'atteindre les marchés, ce maillon joue un rôle déterminant dans le développement du secteur bioalimentaire québécois. Quelles conditions devrait-on réunir pour permettre à ces entreprises de maintenir et d'accroître leur place sur les marchés et de faire face à la concurrence étrangère?

Les AmiEs de la Terre de Québec remettent en question ce positionnement du secteur agroalimentaire pour une croissance économique illimitée et pour la mondialisation des échanges au détriment des communautés et des régions. L'agriculture et l'alimentation sont des activités essentielles à la vie qui, en tant que telles, doivent d'abord être traitées hors du cadre économique.

Afin de s'assurer une place sur les marchés de demain, et surtout afin d'éviter une catastrophe sociale, le Québec devrait éviter par tous les moyens d'entrer dans l'accord économique présentement discuté entre l'Union européenne et le Canada, afin que les produits québécois conservent et accroissent leur avantage sur les marchés intérieurs. Par ailleurs, le Gouvernement du Québec devrait mettre sur pied dès maintenant des politiques permettant de protéger l'agriculture, l'eau, les ressources naturelles et les services publics afin de se prémunir contre les conséquences d'accords économiques négociés au niveau fédéral. Les entreprises industrielles de transformation alimentaire devraient aussi simplifier leurs processus et réduire au minimum leurs manipulations des aliments afin de se préparer à la fois aux nouvelles exigences des mangeurs et aux problèmes de sécurité alimentaire qui émergeront autour du monde dans les prochaines années, affectant grandement la disponibilité des ressources.

Mais il ne suffit pas de s'arrêter là. Dès lors que l'on admet l'importance de protéger nos marchés intérieurs et nos ressources, il faut aussi reconnaître le droit aux autres peuples de faire de même. En solidarité avec le sud et avec toutes les autres régions du monde qui souffriront ou souffrent déjà de crises alimentaires, il faut cesser les rapports de forces économiques et permettre la sécurité et la souveraineté alimentaire des peuples, en cessant d'inonder les marchés étrangers et en favorisant des échanges équitables, même lorsqu'il s'agit d'apporter de l'aide alimentaire à un autre pays.

Question 9

Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain? Cette offre devrait-elle être organisée différemment? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions?

Les enjeux que nous identifions comme étant les plus déterminants pour notre avenir sont les suivants :

- crises alimentaires;
- changements climatiques;
- pic pétrolier;
- pic du phosphore et d'autres éléments nutritifs du sol;
- gaz à effet de serre;

- perte de biodiversité;
- perte de vitalité des aliments;
- problèmes de santé liés à une alimentation trop riches en produits animaux
- ajustements structurels dus aux accords économiques.

Pour faire face à ces enjeux, nous croyons qu'il est nécessaire de s'efforcer à les prévenir en minimisant les impacts environnementaux de notre modèle agricole et de se préparer aux changements qu'ils engendreront en favorisant une agriculture autonome et viable. L'offre de formation pourrait appuyer ces objectifs en permettant l'apprentissage des concepts liés à une agriculture résiliente et viable, tels la permaculture, l'agroécologie, l'agriculture de proximité, en plus de favoriser l'émergence de nouveaux moyens pouvant appuyer ces concepts (agriculture soutenue par la communauté, marchés de solidarité, agriculture urbaine, agriculture à temps partiel, marchés et centres de distribution régionaux, participations obligatoire des grandes chaînes, etc.). Il faut aussi permettre la formation et l'éducation de tous les citoyens, afin d'opérer un réel changement dans les consciences.

Question 10

Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences?

Dans le secteur bioalimentaire comme dans tous les autres, l'écoconditionnalité de l'attribution de l'aide financière devrait être maintenue, et même renforcée par des exigences plus élevées. En effet, la disponibilité d'un milieu écologique sain et propice à la culture constitue la condition même de l'existence d'un secteur bioalimentaire. Il importe donc de conserver ces milieux non seulement à des fins industrielles ou économiques, mais aussi et surtout pour la sauvegarde de notre qualité de vie, qui dépend dans une grande mesure du milieu qui nous accueille.

S'agissant de protection de l'environnement, il faut absolument développer un regard critique, global et visionnaire afin de se prémunir contre les effets à long terme des actions que nous posons aujourd'hui. Suivant cette idée, l'écoconditionnalité de l'aide financière devra être basée non plus sur un seul critère, mais sur une multiplicité de critères qui permettront un bilan environnemental plus juste des entreprises évaluées en plus de faciliter une évaluation à long terme des impacts des activités de ces entreprises sur l'environnement. Les critères suivants pourraient être ajoutés aux exigences à satisfaire pour bénéficier de l'aide financière :

- présence de bandes riveraines;
- capacité des bassins versants;
- rotation des cultures;
- bilans de phosphore;
- forme, quantité et qualité des fertilisants
- bilan des émissions de CO₂;

- effort de regroupement pour la distribution (notamment dans les grandes chaînes) afin d'accéder au marché.

Il serait aussi judicieux de bonifier les mesures incitatives à l'exploitation écologique afin de récompenser davantage les bonnes pratiques et les pratiques excellentes (production biologique, agriculture soutenue par la communauté).

Question 11

La politique prévoit la mise en place d'un fonds qui facilitera la réalisation d'initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. Ces initiatives constitueraient un banc d'essai pour des activités ou des projets qui pourront éventuellement être mis en œuvre à une plus large échelle. Partagez-vous l'idée que ce fonds pourrait, au regard de la politique, jouer un rôle catalyseur en favorisant l'adoption de nouvelles façons de faire et contribuer à la faire évoluer au fil du temps?

Compte tenu des défis qui s'annoncent pour le secteur bioalimentaire au cours des prochaines années, il est en effet judicieux de faciliter la réalisation de projets inédits et avant-gardistes qui pourraient être favorables au secteur. Pour nous, ce sont les projets d'agroécologie et de génétique systémique qui sont les plus prometteurs à cet égard. Constituant le sommet de nos connaissances actuelles en agriculture, l'agroécologie tient compte de la synergie des systèmes et de leur complexité; plutôt que de traiter les symptômes d'une agriculture déficiente, elle s'attaque aux causes premières des problèmes qu'elle rencontre pour les régler de façon durable; elle sort l'agriculture de l'économie et la replace dans son contexte environnemental, social, humain. La génétique systémique constitue une alternative écologique, économique et efficace à la génétique biotechnologique : par la sélection naturelle de plants, on crée des espèces résistantes à une multitude de facteurs, tout en conservant la biodiversité. De telles initiatives pourraient être, selon nous, réellement porteuses d'avenir au sein de la politique bioalimentaire québécoise.

Cependant, toutes les perspectives de développement ne méritent pas nos investissements : il importe d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne l'implantation de nouvelles techniques ou technologies dans le secteur agroalimentaire afin d'éviter, à court, moyen et long termes, d'avoir à corriger des erreurs qui auraient pu être évitées. À ce chapitre, c'est donc le principe de prudence qu'il faut appliquer à toutes nos décisions. Un manque de vision par rapport aux conséquences de l'utilisation massive de certains produits ou technologies, notamment les intrants chimiques, nous force aujourd'hui à consacrer ressources et efforts à rectifier et compenser des erreurs causées par un manque de précaution : en effet, 60 ans après la « révolution verte », force est de constater que notre agriculture nous rend malades. De telles erreurs pourraient encore être évitées, ou du moins minimisées, dans le dossier des OGM et des biotechnologies en restreignant leur utilisation et en identifiant les produits qui sont issus de ces technologies. Par ailleurs, les OGM étant perçus comme inacceptables par la majorité de la population, il serait dans une certaine mesure antidémocratique de financer des initiatives de développement qui les utiliseraient, surtout considérant que nous avons désormais accès à des approches beaucoup plus efficaces, sécuritaires et moins dispendieuses comme la génétique systémique

Question 12

Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en œuvre du projet de politique? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorités? Quelle serait la nature des changements à apporter?

Ne possédant pas d'expertise particulière dans les domaines législatif et économique, nous préférons nous abstenir de répondre à cette question. Cependant, nous savons que le modèle économique actuel de mondialisation des échanges nous mène droit au marasme économique et social, et qu'il faut dès maintenant travailler à l'élaboration d'alternatives viables à ce modèle.

Question 13

Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité?

L'émergence de plus petites entreprises en territoire agricole est souhaitable seulement si la surface agricole, étant limitée, est protégée. Certaines solutions peuvent être envisagées pour lier ces deux objectifs :

- limiter l'expansion des villes sur les terres agricoles afin de ne pas réduire la superficie agricole cultivable;
- redistribuer localement les produits;
- protéger les terres agricoles québécoises des achats étrangers (et, réciproquement, respecter les terres agricoles étrangères);
- envisager un programme de location à long terme de parcelles de terres agricoles par le biais d'ententes entre agriculteurs, ce qui permettrait à un plus grand nombre de Québécois d'accéder à une terre cultivable.

Question 14

Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait-on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes? Comment favoriser davantage l'établissement de partenariats d'affaires pour permettre de mieux répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs?

Dans un contexte où l'industrie agroalimentaire s'échine à créer partout l'illusion du besoin, alors qu'au contraire les mangeurs manifestent la volonté de satisfaire leurs besoins réels, limités et inchangés depuis des siècles, les « partenariats d'affaires » qu'il conviendrait de favoriser sont ceux qui renouvelleraient les échanges directs entre le producteur et le mangeur. Il s'agit donc de faciliter la mise en marché de produits locaux sans l'entremise des grands transformateurs et distributeurs, par le biais notamment de marchés locaux, de groupes d'achats, d'agriculture soutenue par la communauté, etc. Les petits producteurs et

distributeurs devraient aussi pouvoir bénéficier de garanties, tout comme les grands producteurs, et les grandes chaînes de distribution devraient obligatoirement offrir un certain pourcentage fixe de produits locaux. On pourrait aussi songer à un système de centres de distribution locaux où les petits producteurs pourraient se réunir pour vendre leurs produits et où les consommateurs pourraient trouver tous les produits qu'ils recherchent. Une telle réorganisation du marché permettrait par la même occasion de se préparer aux crises alimentaire et pétrolières que nous réservent les années à venir.

Question 15

Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien et l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels?

Oui, les agriculteurs devraient avoir le droit de se prononcer. Voir la recommandation # 47 du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, p. 270.

Question 16

Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires, au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire?

La concertation des partenaires du secteur bioalimentaire ne devrait pas, à notre avis, s'établir dans une perspective d'affaires. En effet, les perspectives d'affaires sont secondaires vis-à-vis la raison d'être première de l'agriculture, l'alimentation des populations. Face à cette priorité, les partenaires du bioalimentaire doivent repenser le contrat social existant entre le producteur, le marchand et le mangeur, afin de procurer à ce dernier une nourriture saine qui correspond à ses besoins vitaux, en plus d'assurer à l'agriculteur et au marchand (s'il y a lieu) un revenu décent. L'assurance d'une sécurité alimentaire pour tous doit passer par un retour au localisme, plutôt que de dépendre d'une importation assujettie aux lois du marché et vulnérable face aux crises alimentaires et environnementales. La production locale, issue d'une volonté commune du secteur bioalimentaire et accompagnée de bons mécanismes de distribution de la nourriture de l'agriculteur au marchand et du marchand au mangeur (centres de distribution locaux, épicier du coin, marché de solidarité, ASC, groupe d'achat), procurera une autonomie accrue aux Québécois de tous les horizons, en plus d'être bénéfique à l'environnement, à l'occupation du territoire, à l'entrepreneuriat social et à la valorisation des régions.

CONCLUSION

L'acte de manger, essentiel à la vie, s'articule autour de trois principaux acteurs : le mangeur, l'agriculteur et le marchand. Un secteur agricole en santé en est un où ces trois acteurs sont en équilibre, bénéficiant tous d'une qualité de vie acceptable. La présente crise agricole est le signe d'un déséquilibre au sein de cette relation : notre modèle agricole actuel, l'agrobusiness, accorde dans cette relation une place prédominante au marché (et donc au marchand), au détriment du mangeur, qui peine à se procurer une nourriture de qualité, et de l'agriculteur, qui ne peut jouir d'une bonne qualité de vie qu'en s'asservissant au marché. Pour rétablir un équilibre sain dans cette relation tripartite, nous croyons nécessaire de négocier un nouveau contrat social entre ses acteurs afin que chacun puisse combler ses besoins réels dans le respect de son environnement.

Les ATQ sont convaincus, à l'instar de plusieurs autres acteurs des milieux environnemental et agroalimentaire, que ce nouveau contrat social pourrait s'actualiser dans une réforme mettant en place un modèle agricole avant-gardiste, écologique et viable. Fort de cette volonté commune qui s'est manifestée avec force durant ces cinq dernières années, il est temps pour le Québec de s'engager avec confiance dans une voie nouvelle, celle d'une agriculture écologique et communautaire.

LISTE DES ANNEXES

LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC, « Recommandations pour l'avenir de l'agriculture au Québec : Repenser la place des différents acteurs dans une perspective de souveraineté alimentaire », mémoire déposé aux consultations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, avril 2007, 16 f.

LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC, « Le Québec et les changements climatique : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020? », mémoire déposé à la Commission parlementaire sur le Québec et les changements climatiques, octobre 2009, 20 f.

LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC, « Les AmiEs de la Terre de Québec exigent l'application immédiate du principe de précaution », communiqué de presse, Québec, 11 février 2004, 1 f.

LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC, « Pour un Québec sans OGM », mémoire déposé à la consultation publique de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur les enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, janvier 2004, 30 f.